

PROFITEZ DU DISPOSITIF FNE POUR OPTIMISER VOTRE ORGANISATION PAR LE LEAN

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE DE 1500€ PAR SALARIÉ POUR LE FORMER À DISTANCE ?

► ILE DE FRANCE

Les demandes de subvention FNE-Formation doivent être adressées directement aux OPCO (OPérateurs de Compétences).

- *Télécharger et remplir le dossier de demande de subvention*
- *Envoyer le document à votre OPCO (site de la DIRECCTE)*

► AUTRES REGIONS

Les demandes de subvention FNE-Formation sont à adresser à la DIRECCTE de votre territoire. Lorsque le coût de la formation est inférieur à 1500 € par salarié, elle donne automatiquement son accord.

- *Télécharger et remplir le dossier de demande de subvention ainsi que la convention de formation.*
- *Envoyer les documents à la DIRECCTE (site du Ministère de l'Economie).*

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Toute entreprise en chômage partiel quelle que soit sa taille
- Eligibilité des formations : toute formation autre qu'obligatoire, en formation à distance obligatoire jusqu'à la fin du confinement, en présentiel possible après le 11 mai
- Accord écrit du salarié obligatoire pour participer à ces formations
- Date de réalisation des formations : jusqu'à fin juin 2020 pour le moment
- Organisme de formation : obligatoirement Datadock (BDO Certifié)



**POUR EN SAVOIR +
CONTACTEZ
NOTRE EXPERT**

Freddy DESILLE

Ingénieur Lean & Prévention des risques
freddy.desille@bdo.fr
+33 6 49 26 07 52

